

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 23 octobre 2013 A 20 heures 30</p>
--

Convocation du 17 octobre 2013
Affichage du 28 octobre 2013

Le **23 octobre 2013 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Marie-Chantal COULON, Michèle GAUDIN, Patrice VICART, Florence TOUZEAU, Jean-Pierre HUOT.

Micheline BLOT par Michel KOTOVTCHIKHINE, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE par Gérard GALLET

Absent(s): Jean-Claude BERGEROT, Hugues COQUELLE, Angélique CHALIER, Franck CARRASCO, Robert ITURRALDE

Excusé(s) : Christophe PIETAK, Alain MOREAU

Secrétaire de séance : Marie-Chantal COULON

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2013. Tous les membres présents signent le registre.

- Classe de neige 2013/2014.
- Convention Yonne en Scène 2013/2014.
- Remplacement des logiciels comptabilité, dette, inventaire, paye, état-civil, élection.
- Achat de matériel de désherbage dans le cadre de la convention "zéro pesticide".
- Toilettes publiques place des Frères Genet : choix des entreprises.
- Coupe d'acacias Avenue de la Halte et chemin du Tacot.
- Vente immeuble cadastré AC 319.
- Créances éteintes : effacement d'une dette de cantine.
- Adhésion de nouvelles communes à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre pour la compétence assainissement non collectif.
- Maison du Foot : nouveau plan de financement.
- Gestion de l'animation du marché : suppression de la convention avec TIM.
- Vente logement N° 7 Allée Jean Michaut et Roger Mathé par DOMANYS.
- Désignation d'un délégué pour la CLECT suite aux nouvelles compétences de la CCCP.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY**CLASSE DE NEIGE 2013/2014 (DE 2013 62)**

Julien DUGAY, Adjoint aux Affaires Scolaires, présente le projet de classe de neige de Mr HAMON, directeur de l'école primaire de Toucy, pour l'année 2014.

Après débat,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le projet de classe de neige et son financement :

• Séjour classe de neige pour 31 élèves (31 X 380.60 €) :	11 798.60 €
• 1 animateur supplémentaire :	710.00 €
• Frais de transport (bus) :	2 750.00 €
COUT TOTAL	15 258.60 €

• Skis et forfaits pour les accompagnateurs :	210.00 €
• Visite fromagerie 2.5 € X 31 élèves :	77.50 €
• Visite de la ferme 2 € X 31 élèves :	66.00 €
TOTAL COOPERATIVE	353.50 €

• Participation à charge de la commune :	7 629.30 €
• Participation à charge des familles (31 X 246.10 €) :	7 629.30 €

CONVENTION YONNE EN SCENE 2013/2014 (DE 2013 63)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Julien DUGAY présenter la convention Yonne en Scène relative à la programmation "Saison Jeune Public" pour la saison 2013/2014.

Après délibération,

ADOPTE à l'unanimité ladite convention qui sera annexée à la présente délibération pour un montant net de 2 250 € à régler en 2 versements :

- 450 € avant le 31/12/2013
- le solde avant le 31/05/2014

ADHERE à l'Association Yonne Spectacles pour un montant de 160 € (voir si prise en charge par la Communauté de Communes Coeur de Puisaye).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2013 et 2014.

REEMPLACEMENT LOGICIELS COMPTABILITE-DETTE-INVENTAIRE-PAIES (DE 2013 64)

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique et précisant les caractéristiques du PES V2.

Vu le règlement européen n°260/2012 du 14 mars 2012 fixant au 1er février 2014 la date de fin de migration pour le virement et le prélèvement SEPA. A ce titre, le système d'information Hélios et les protocoles informatiques qui l'alimentent doivent être en mesure de transmettre et de gérer des données bancaires à la norme SEPA.

Considérant que le système informatique actuel MAGNUS n'est pas adapté à la dématérialisation.

MAIRIE DE TOUCY

Vu la consultation du 26 juillet 2013 pour l'acquisition d'un ensemble de logiciels de gestion de collectivités territoriales (comptabilité, dette, inventaire, paye, élection, état-civil, recensement militaire) compatibles avec la dématérialisation.

Après étude de 2 offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de retenir le Pack e-magnus comprenant le transfert de toutes les données actuelles en comptabilité, liaison PES, dette, inventaire, simulations budgétaires, agents, paies, carrières, temps, gestion des administrés, élections, état-civil, recensement militaire, facturation et formation à l'ensemble des logiciels pour un montant HT de 7 069 € soit 8 454.52 € TTC.

L'exécution de ces nouveaux programmes nécessite un système d'exploitation WINDOWS 7 ou 8 et un scanner. Or, à l'heure actuelle le système d'exploitation utilisé sur l'ensemble du réseau de la mairie est de type WINDOWS XP. Par conséquent, il va falloir équiper tous les ordinateurs d'un nouveau système d'exploitation et acheter un scanner.

ACHAT MATERIEL DESHERBAGE (DE 2013_65)

Vu la loi sur l'eau de 2006,

Vu les objectifs du Grenelle de l'Environnement 2007,

Vu la délibération N°DE_2011_178 du 29 juin 2011 décidant l'engagement de la collectivité dans l'opération "OBJECTIF ZERO PESTICIDE dans nos villes et villages" et autorisant le Maire à signer la charte conventionnelle d'engagement avec la Région Bourgogne,

Vu la signature de la convention d'aide financières du 26 juillet 2013 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'achat de matériel de désherbage,

Vu la commission voirie du 15 octobre 2013.

Considérant qu'une consultation a été lancée le 16 septembre 2013 pour l'achat de matériel de désherbage.

Gérard GALLET, Adjoint aux travaux, propose de retenir EXPERT JARDIN de Monéteau pour le matériel suivant :

- | | |
|--|----------------|
| - Désherbeur mécanique | 869,00 € HT |
| - Broyeur multivégétaux | 13 850,00 € HT |
| - Désherbeur mécanique à brosses rotatives | 3 900,00 € HT |

Une subvention de 9 310 € a été accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les membres du Conseil,

ACCEPTENT, à l'unanimité, l'acquisition de ce matériel.

La dépense est inscrite au budget 2013 en section d'investissement.

MAIRIE DE TOUCY**TOILETTES PUBLIQUES PLACE DES FRERES GENET DE 2013 66)**

Vu la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2013.

Sur proposition de Marcel ROBIN, Adjoint aux travaux,

Le Conseil Municipal,

Après débat et délibération,

ACCEPTE les travaux suivants pour la réalisation de toilettes publiques sur la place des Frères Genet :

SAGELEC : 28 923.00 € HT

- 1 cabine WC handi avec lavage, désinfection et séchage de l'assise de la cuvette
- 1 lave-mains multifonctions automatique
- 1 bandeau lumineux "toilettes publiques"
- livraison, installation, essais

SAS TAUPIN : 19 098.30 € HT

Maçonnerie

Entreprise DUBUISSON SARL : 1 664.83 € HT

(plomberie et électricité)

+ variante 386.40 € HT

3 Ingénieurs Associés : 1 040.00 € HT

Honoraires attestation RT 2012 - dépôt permis

Honoraires attestation RT 2012 - achèvement travaux

Frédéric PREVOST : 3 150.00 € HT

Relevé et mission de maîtrise d'oeuvre

TOTAL 54 262.53 € HT

TOTAL 64 897.99 € TTC

2 subventions de 13 233 € ont été accordées par le Conseil Général dans le cadre du contrat de canton au titre des années 2012 et 2013.

Au budget primitif 2013, était inscrit une somme de 40 000 € pour ces travaux. Des crédits supplémentaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Les travaux devront s'échelonner sur les exercices 2013 et 2014.

**COUPE D'ACACIAS AVENUE DE LA HALTE ET CHEMIN DU TACOT
(DE 2013 67)**

Considérant les chutes d'arbres ou branches Avenue de la Halte et Chemin du Tacot, endommageant les lignes électriques et téléphoniques et représentant un danger.

Il est nécessaire de procéder à la coupe des acacias pour raison de sécurité et également pour régénérer le taillis d'acacias.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de confier la coupe des acacias à l'association EMERAUDE de Saint-Fargeau.

MAIRIE DE TOUCY

L'association EMERAUDE coupera le bois qui fera l'objet d'un cubage contradictoire avant tout enlèvement. Le devis estimatif de l'association EMERAUDE est de 34 € mais pourra évoluer suivant le cubage.

ACHAT IMMEUBLE CADASTRE AC 319 (DE 2013 68)

Considérant l'opportunité d'achat d'un immeuble cadastré AC 319, sis 9 rue Paul Defrance, à Toucy, contigu aux propriétés de la commune.

Vu la commission "urbanisme" du 15 octobre 2013.

Après débat,

Les membres du Conseil Municipal,

MANDATENT le Maire pour l'acquisition de cet immeuble cadastré AC 319 et effectuer toutes démarches nécessaires à cet achat.

AUTORISENT le Maire à contracter un emprunt si nécessaire pour le paiement de ce bien.

CREANCES ETEINTES : EFFACEMENT D'UNE DETTE DE CANTINE (DE 2013 69)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, les admissions en non valeur suivantes :

Effacement d'une dette de cantine scolaire suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre : **489.10 €**
Imputation au compte 6542 : créances éteintes.

ADHESION NOUVELLES COMMUNES A LA FEDERATION DES EAUX PUISAYE FORTERRE (DE 2013 70)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 521-18 ;

Vu les délibérations des communes de ARQUIAN, BITRY, BOUHY, DAMPIERRE SOUS BOUHY, SAINT AMAND et SAINT-VERAIN sollicitant leur adhésion à la Fédération des eaux de Puisaye Forterre et plus particulièrement à la Compétence Assainissement Non Collectif (ANC) ;

Vu la délibération du 29 mars 2013 de la Fédération des eaux de Puisaye Forterre acceptant l'adhésion des communes visées ci-dessus ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

SE PRONONCE, à l'unanimité, pour :

MAIRIE DE TOUCY

L'ADHESION des communes de ARQUIAN, BITRY, BOUHY, DAMPIERRE SOUS BOUHY, SAINT AMAND et SAINT-VERAIN à la Fédération des eaux de Puisaye Forterre pour la compétence ANC et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

DEMANDE à monsieur le Préfet de l'Yonne de bien vouloir arrêter le nouveau périmètre ainsi créé.

MAISON DU FOOT : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT (DE 2013 71)

Vu la délibération N° DE_2012_75 du 7 novembre 2012 validant le projet d'extension des vestiaires actuels de la section football de l'US Toucy afin de créer un espace pédagogique pour les jeunes.

Vu la délibération N° DE_2013_31 du 24 avril 2013 concernant l'attribution des lots gros oeuvre et charpente couverture pour le projet de la maison du foot.

Vu la délibération N° DE_2013_34 du 29 mai 2013 récapitulant l'ensemble des travaux pour le projet de la maison du foot.

Considérant que la subvention de Mr le député (Mr LARRIVE) est passée de 6 000 à 7 000 € et que par conséquent il y a lieu de revoir le financement.

Le Conseil Municipal,
Après débat et délibération,

ACCEPTE, à l'unanimité, le financement suivant pour le projet de la maison du foot.

Récapitulatif des travaux :

<u>Lot maçonnerie et ravalement</u> : entreprise TAUPIN pour un montant HT de	23 535.86 €.
<u>Lot charpente couverture</u> : entreprise DAL'ALU pour un montant HT de	5 840.15 €.
<u>Lot menuiseries extérieures</u> : entreprise EIFFAGE pour un montant HT de	4 296.27 €
<u>Matériaux second oeuvre (travaux exécutés par les bénévoles)</u> :	11 000 € HT
<u>Architecte</u> :	2030 € HT
<u>Honoraires normes thermiques</u> :	1 040 € HT

SOUS TOTAL HT	47 742.28 €
Imprévus : 7 %	3 341.96 €
TOTAL HT	51 084.24 €

Financement :

Fonds Leader :	15 122.83 €
Réserve parlementaire (Mr Larrivé, député) :	7 000.00 €
Subvention Communauté de Communes Coeur de Puisaye :	3 000.00 €
Subvention FAFA (fédération française de football amateur) :	10 000.00 €
Participation communale :	le solde

Le Conseil Municipal,
Après délibération

ACCEPTE, à l'unanimité, le nouveau plan de financement de la Maison du Club de Foot de Toucy.

MAIRIE DE TOUCY

DIT, que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.

GESTION DE L'ANIMATION DU MARCHÉ : SUPPRESSION CONVENTION AVEC TIM (DE 2013 72)

Vu la délibération N° DE_2011_123 décidant la mise en place d'une convention avec l'association des commerçants non sédentaires dénommée "TIM" pour la gestion et le financement des animations du marché du samedi.

Considérant que l'association TIM envisage sa dissolution.

Considérant que la municipalité souhaite maintenir les animations du marché du samedi.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de reprendre la gestion et le financement des animations du marché du samedi.

L'association "TIM", avant sa dissolution, reversera le solde des recettes à la commune de Toucy.

VENTE LOGEMENT N°7 ALLEE J. MICHAUT ET R. MATHE PAR DOMANYS (DE 2013 73)

Vu l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Considérant qu'en vertu de cet article, la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements.

Après lecture du courrier de DOMANYS par le Maire,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la vente du logement N° 7, sis, Allée Jean Michaut et Roger Mathé, par DOMANYS.

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA CLECT DE LA CCCP

Patrice VICART est élu, à l'unanimité, délégué pour la CLECT de la CCCP. L'élus s'est désisté dès le lendemain.

QUESTIONS DIVERSES

Empoisonnement de l'étang : Gérard GALLET explique qu'il y a de plus en plus de silures dans l'étang et demande aux membres du conseil s'il faut continuer l'empoisonnement. Les conseillers, après débat, décident de ne pas mettre de poissons cette année dans l'étang et envisagent de le vider l'année prochaine pour se débarrasser des silures.

SONDAGES DE TERRAINS PAR LA CCCP POUR PROJET ETABLISSEMENT AQUATIQUE (DE 2013 74)

Suite au courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes Coeur de Puisaye, sollicitant l'autorisation de procéder à une étude de sol afin d'anticiper le projet de construction d'un nouvel équipement aquatique, sur 2 sites potentiels d'accueil aux abords

MAIRIE DE TOUCY

de l'étang (E 831) et aux abords du gymnase (C 474, C 476, C 007 et C 009).

Le Maire, rappelle,

QUE la question du nouvel équipement aquatique avait été abordée en réunion du conseil municipal du 27 mars 2013 et qu'il avait été inscrit dans le compte rendu de conseil le commentaire suivant : "en ce qui concerne la réhabilitation de la piscine ou l'implantation d'une nouvelle piscine, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, réaffirment leur souhait de voir l'éventuelle nouvelle piscine implantée à proximité de l'actuelle base de loisirs".

Après débat,

le Conseil Municipal

REAFFIRME sa volonté de voir un établissement aquatique vers l'actuelle base de loisirs et y autorise les sondages de terrain par la CCCP (E 831).

REFUSE les sondages sur les parcelles C 474, C 476, C 007 et C 009 sur lesquelles est envisagée la création d'un terrain multisports ouvert au public et à la cité scolaire.

BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES (DE 2013 75)

Vu la commission "finances" du 2 septembre 2013.

Considérant que le financement des travaux du lotissement 5 Quartauts III a été réalisé par l'ouverture de 2 crédits à la Société Générale.

Considérant qu'il manque des crédits pour le remboursement des 2 lignes de trésorerie pour l'année 2013.

Considérant qu'aucune vente de terrain n'a été enregistrée en 2013.

Considérant que le budget communal doit compenser ce manque de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de crédits supplémentaires suivante :

Fonctionnement recettes :

7478 autres organismes : + 13 200 € (subvention commune)

71355-042 variation produits finis - 13 200 €

Investissement dépenses :

1641 emprunts en euros : + 13 200 €

3555-040 terrains aménagés - 13 200 €

Il restera 76 667 € par an (hors intérêts) à rembourser jusqu'en 2020 pour solder complètement la ligne de trésorerie.

MAIRIE DE TOUCY**BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
(DE 2013 76)**

Vu la commission "finances" du 2 septembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de crédits supplémentaires suivante pour le remboursement de la ligne de trésorerie du budget lotissement :

- Dépenses 67441 subventions aux budgets annexes : + 13 200 €
- Recettes 6419 rembt rémunération de personnel : + 13 200 €

DIVERS

- Ensuite, le Maire fait lecture du courrier du Préfet et de la DDGFIP sur la situation financière de la commune.
- Il continue par le compte rendu du dernier conseil communautaire.
- Patrice VICART informe le conseil municipal de démolitions à plusieurs reprises, d'un mur au lieudit « les Rouges » qui sert à alimenter un bief, mur entretenu par lui-même et son voisin.
- L'ONEMA va être contacté pour enquête et faire respecter le droit d'eau de plusieurs riverains.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ❖ Lundi 28 octobre 2013 | 20 h 00 Conseil Communautaire à Toucy Halle aux Grains |
| ❖ Mardi 29 octobre 2013 | 9 h 00 Journée des élus de Puisaye Forterre à Champignelles |
| ❖ Mercredi 30 octobre 2013 | 19 h 00 Commission environnement |
| ❖ Du 3 au 6 novembre 2013 | Journées des élus de Puisaye Forterre en Corse |
| ❖ Lundi 11 novembre 2013
14/18 | 9 h 45 Commémoration de fin de la guerre |
| | Rassemblement devant la mairie. |
| ❖ Mercredi 13 novembre 2013 | 19 h 00 Toutes commissions « Ville d'Appui » |
| ❖ Vendredi 15 novembre 2013 | 9 h 00 Journée des élus de Puisaye Forterre à Champignelles
20 h 00 AG UST |
| ❖ Mercredi 20 novembre 2013 | 19 h 00 Remise de Prix des Maisons Fleuries |
| ❖ Vendredi 22 novembre 2013 | 14 h 00 Comité Technique Paritaire |
| ❖ Lundi 25 novembre 2013 | 18 h 30 Commission finances |
| ❖ Mercredi 27 novembre 2013 | 20 h 30 Conseil Municipal |

MAIRIE DE TOUCY

PRÉFECTURE DE L'YONNE

PREFECTURE DE L'YONNE
 PLACE DE LA PREFECTURE
 89016 AUXERRE CEDEX

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
 FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE
 9 RUE MARIE NOEL B.P.109
 89011 AUXERRE CEDEX

AUXERRE, le - 4 SEP. 2013

Monsieur le Maire,

Chaque année, dans le cadre du dispositif de veille destiné à prévenir les difficultés financières des collectivités locales, la situation financière de l'ensemble des collectivités locales du département est examinée par la Préfecture et les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).

Ainsi, l'analyse des données comptables de l'exercice 2012 de votre commune fait apparaître une situation qui s'améliore d'année en année mais qui demeure encore fragile.

En effet, comme l'an dernier, l'endettement de la commune reste stabilisé sous le seuil d'alerte et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement apparaît toujours faible pour financer des investissements mais reste suffisant pour couvrir le montant des remboursements d'emprunt en capital.

Les marges de manœuvre sont également toujours très faibles même si on constate sur le dernier exercice une diminution globale des charges de fonctionnement. Malgré tout, les charges incompressibles, et principalement les charges de personnel, restent importantes.

Une analyse plus détaillée de la situation de la commune vous sera par ailleurs présentée par votre Trésorier afin de développer ces points particuliers.

Sans négliger ni les contraintes qui pèsent sur la gestion de la collectivité dont vous avez la responsabilité, ni les efforts que vous avez déjà manifestement mis en œuvre pour contenir les risques de déséquilibre budgétaire, nous vous demandons de poursuivre vos mesures de redressement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Préfet de l'Yonne

Raymond LE DEUN

Le Directeur des Finances
Publiques de l'Yonne

Jacques SAILLARD
 Administrateur Général des
 Finances Publiques

Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE
 Maire
 89130 TOUCY

MAIRIE DE TOUCY**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

CLASSE DE NEIGE 2013/2014 **(DE_2013_62)**

CONVENTION YONNE EN SCENE 2013/2014 **(DE_2013_63)**

REPLACEMENT LOGICIELS COMPTABILITE DETTE INVENTAIRE PAIES
(DE_2013_64)

ACHAT MATERIEL DESHERBAGE **(DE_2013_65)**

TOILETTES PUBLIQUES PLACE DES FRERES GENET **(DE_2013_66)**

COUPE D'ACACIAS AVENUE DE LA HALTE ET CHEMIN DU TACOT
(DE_2013_67)

ACHAT IMMEUBLE CADASTRE AC 319 **(DE_2013_68)**

CREANCES ETEINTES : EFFACEMENT D'UNE DETTE DE CANTINE
(DE_2013_69)

ADHESION NOUVELLES COMMUNES A LA FEDERATION DES EAUX
PUISAYE FORTERRE **(DE_2013_70)**

MAISON DU FOOT : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT **(DE_2013_71)**

GESTION DE L'ANIMATION DU MARCHÉ : SUPPRESSION CONVENTION
AVEC TIM **(DE_2013_72)**

VENTE LOGEMENT N° 7 ALLEE J. MICHAUT ET R. MATHE PAR DOMANYS
(DE_2013_73)

SONDAGES DE TERRAINS PAR LA CCCP POUR PROJET ETABLISSEMENT
AQUATIQUE **(DE_2013_74)**

BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
(DE_2013_75)

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
(DE_2013_76)